

Date création	09/02/2022
Date dernière modification	09/02/2022
N° fiche TUTO	FX1600_T01_V1_090222
Temps de réalisation	5 à 10 min
Produits concernés	

Outils conseillés Tourne vis x 1

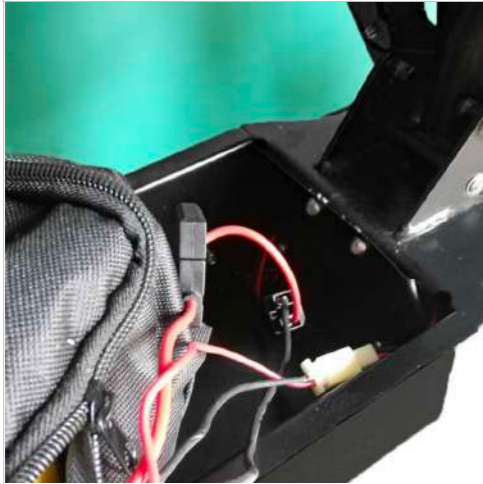
Lien vidéo

Gamme : CROSS

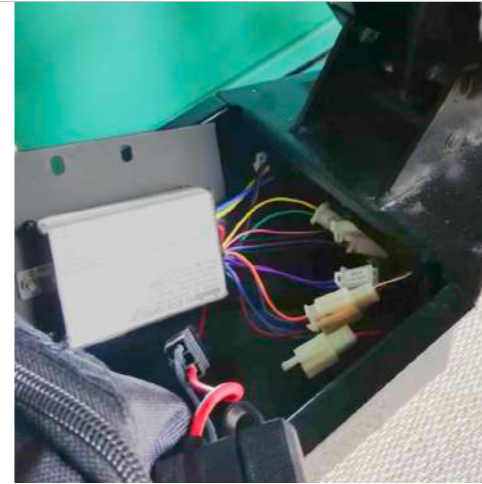
Références : FX1600, FX1600-S

DÉBRIDAGE TROTTINETTE BEEPER CROSS

Nous ne communiquons pas d'autonomie et la vitesse sur les véhicules débridés, ceux-ci devant circuler uniquement en espace clos et privé et sont interdits sur la voie publique. Le débridage est une modification technique du produit non autorisée sur le domaine public et pouvant entraîner l'annulation de la garantie du produit. **Pour rappel, le débridage d'une trottinette est une modification technique du produit non autorisée et exclut donc le produit de la garantie**



Etape 1 - Soulevez la plateforme de votre trottinette pour accéder à la batterie. Sortez votre batterie de son compartiment



Etape 3 - Sortez le calculateur de son emplacement



Etape 2 - Dévissez les deux vis maintenant le compartiment du calculateur en place



Etape 4 - Localisez le câble gris et noir et son connecteur et débranchez-le. Remplacez le calculateur dans son compartiment, revissez la plaque et réinstallez votre batterie avant de rabattre la plateforme

Attention cadre légal

- Il est interdit de circuler avec un engin dont la vitesse maximale n'est pas limitée à 25 km/h. Cela signifie que si vous débridez votre véhicule, vous ne pourrez l'utiliser que sur terrain privé et dans le cadre d'une utilisation sur la voie publique il est impératif de remettre en conformité votre véhicule.
- Débrider un EDP (Engin de Déplacement Personnel) vous expose à une amende de 1500€ et la saisie du véhicule en cas de dépassement de la vitesse autorisée (25 km/h) sur la voie publique.
- Nous vous rappelons qu'il est obligatoire que votre véhicule soit assuré (déclaration de responsabilité civile au minimum), et nous vous conseillons de porter un casque et des équipements de protection.